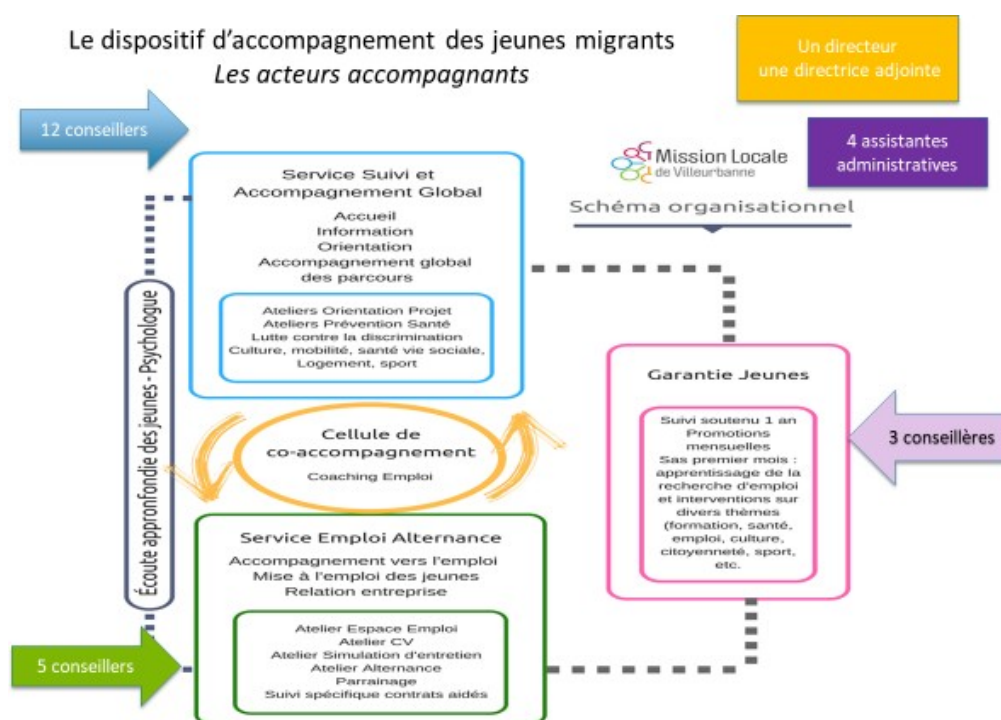


## Le cas de Madame S.

Madame S est une jeune camerounaise, arrivée seule en France en mai 2019. Elle est mère d'un jeune enfant, qui est resté lui dans son pays. Elle est arrivée, hors des circuits classiques d'accueil de migrants, et a été hébergée par un couple d'amis originaire du Cameroun. Suite à une rupture avec ses hôtes, elle a intégré un logement temporaire d'urgence. Elle s'est inscrite à la Mission locale de Villeurbanne en juin 2019 et a intégré la Garantie jeunes au mois d'août 2019.

## La Garantie Jeunes – dispositif d'accompagnement global



Au sein des nombreux dispositifs et services existants, la Mission Locale de Villeurbanne met en œuvre la Garantie Jeunes depuis octobre 2016 :

« La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement dure 1 an et le jeune bénéficie d'une aide financière pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. »

Les 4 premières semaines d'accompagnement dans le dispositif sont intensives et collectives : les jeunes sont présents tous les jours et suivent des ateliers qui les remobilisent après une inactivité

parfois longue. Ils se préparent à être autonomes dans leurs démarches d'insertion professionnelles. Sont abordées aussi toutes les thématiques périphériques de santé, logement, gestion de budget, d'accès à la culture, des ateliers de techniques de recherche d'emploi. Les jeunes sont ensuite accompagnés individuellement par un conseiller référent dans leur recherche d'emploi ou de formation. Des partenaires interviennent sur chaque promotion et tout au long du parcours en complément du travail mené par le conseiller référent.

## **Lever les freins à l'insertion professionnelle**

Lors du diagnostic qui a été fait à l'inscription de Madame S. trois problématiques ont rapidement été identifiées, posant des freins à son insertion socio-professionnelle:

*La question du logement* : Madame S. est en logement d'urgence temporaire, un type de logement financé par l'Etat et limité à 2 mois. Elle risque donc de se retrouver à la rue prochainement.

*Concernant sa situation financière* : Madame S. est sans soutien familial, sans ressources et ne peut faire face à ses dépenses du quotidien.

*L'aspect professionnel* : Madame S. n'a aucune qualification professionnelle ce qui est un réel frein à son insertion.

Pour lever ces trois freins, il a fallu actionner un certain nombre de leviers internes et externes.

L'un des premiers leviers a été d'impliquer Mme S activement dans ses différentes démarches. Le rôle du conseiller a été déterminant dans cette mobilisation, à travers des rendez-vous très réguliers, des objectifs fixés à chaque fois et un accompagnement renforcé aux démarches.

Le 2<sup>ème</sup> levier est le suivi intensif du conseiller en Garantie Jeunes qui a permis une réactivité concernant la résolution des problèmes.

Enfin, le réseau partenarial a joué un rôle majeur dans l'amélioration de la situation de Mme S.

## **Mobilisation du réseau de partenaires**

### *Concernant le logement*

Le conseiller a fait appel à quatre différents partenaires du territoire, en complémentarité des actions du conseiller Garantie Jeunes, pour fournir des logements et nuitées d'urgence à Madame S. et pour les financer

Le fait d'avoir mobilisé ces 4 partenaires a permis à Mme S. d'avoir une solution d'hébergement tout au long de son accompagnement et de se consacrer sereinement à sa recherche d'emploi.

### *Concernant le volet emploi*

Le conseiller référent, a travaillé à valoriser le savoir-être de Madame S., à renforcer sa connaissance du monde de l'entreprise et la préparer à la rencontre avec l'employeur.

Plusieurs partenaires emplois sont intervenus :

PRO BTP sur est intervenu sur l'apprentissage des codes et postures en entreprise, l'association EGEE, sur l'entraînement à l'entretien d'embauche et le conseiller a également mobilisé des entreprises partenaires comme es agences d'intérim pour y promouvoir le profil de Mme S.

Cette succession de rencontres avec des partenaires a permis à Mme S de développer son employabilité et de finalement signer un CDI sur un poste d'agent d'entretien de locaux.

### **Le réseau : Indispensable pour bien accompagner Madame S.**

La nécessité de travailler en réseau, avec des partenaires apparaît clairement dans cette situation comme un élément indispensable.

#### *Connaissance approfondie du réseau partenarial*

Cette connaissance est essentielle.

L'agglomération Lyonnaise est riche en opportunité, grâce à ses nombreuses associations œuvrant dans le domaine social, de ses dispositifs d'insertion et sa politique régionale. Cette richesse donne lieu à d'innombrables ressources dans le domaine social et professionnel.

La maîtrise de l'offre de service de la Mission Locale, et les connaissances et ressources personnelles permettent de bien utiliser ces ressources pour faire face à différentes situations. Dans ce cas, la sollicitation de plusieurs partenaires et dispositifs en simultanée a permis d'être réactif et efficace.

#### *Proximité et complémentarité des acteurs et dispositifs*

Grâce à cette proximité, le conseiller référent peut, par le biais de mails ou d'appels directs connaître l'évolution de la situation et être réactif.

Certaines associations, notamment dans le logement, assurent un suivi pour le public qu'elles reçoivent. Cet accompagnement permet donc aux jeunes de bénéficier de l'aide de différentes structures pour les aider à résoudre leurs problématiques. Un réel travail de partenariat se tisse entre conseiller Garantie Jeunes et un conseiller d'une autre structure afin d'échanger et de mieux accompagner les jeunes. Dans le cas de Mme S, la combinaison de plusieurs dispositifs d'urgence lui a permis d'être logée pour une durée totale de 3 mois environ. Ce qui lui a ensuite permis de renforcer ses compétences sociales et professionnelles afin d'obtenir un emploi.

#### *Reconnaissance des liens partenariaux favorisant la collaboration,*

Une reconnaissance au niveau des organisations respectives facilite pour les échanges des conseillers avec les différents organismes du territoire. Différents procédés permettent d'entrer en contact rapidement avec les partenaires et les modalités de contact pour une orientation sont formalisées généralement par des fiches de liaisons.

L'entité « Mission Locale » joue également un rôle important afin de créer un réseau partenarial fiable et solide. Étant bien connu des grands acteurs du territoire cela nous permet de solliciter plus facilement des partenaires ou acteurs occasionnels sur différentes problématiques.

Il est important à la fois de connaître les ressources de son territoire, mais également de se faire connaître par ces mêmes acteurs clés.

